Région de Nyon

CONSEIL INTERCOMMUNAL DE RÉGION DE NYON

Procès-verbal de la séance du Mercredi 14 juin 2023 à 20h00

Salle communale de Bursins

Mme la Présidente Amélie Cherbuin ouvre la séance. Elle souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Intercommunal ainsi qu'à ceux du CoDir et aux représentants de la presse. Elle remercie la commune de Bursins pour l'accueil et l'organisation qui a été mise en place pour cette assemblée.

1. Présences

Selon le contrôle électronique 40 communes sont présentes, représentant un total de 126 voix.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Sont excusés : M. Pierre-Alain Buttex, Gilly – Véronique Vilaine, Gland – Eva Schultz, Bursinel, André Paratte, Bursinel – Maria Aristeguieta Alvarez, Chavannes-de-Bogis – Christine Van Lancker, Chavannes-des-Bois – Marie-Thérèse Ramseyer, Chavannes-des-Bois – Pierre-Alain Rotzetta, Le Vaud – Christel Burri, Signy-Avenex - Hervé Mange, Founex – Margareth Ruchti, Rolle – Alexandre Legrain, Crassier – Louise Schweizer, Arzier-Le-Muids – Christine Troillet, Duillier – Vincent Moret, Coppet – Corinne Besson, Grens.

2. Adoption de l'ordre du jour

Mme la Présidente demande une modification au point 13 de l'ordre du jour : le nombre de commissaire à élire pour la commission de gestion doit être de 4 au lieu de 3, car nous avons reçu dernièrement la démission de Mme Valérie Issumo, Marchissy.

De plus, dans une suite de logique des débats Mme la Présidente propose de déplacer le point 11 au point 9 afin de traiter le sujet, postulat Moret, directement après le Préavis 24-2023.

Nous avons reçu une interpellation de la part de M. François Vauthier, Trélex, intitulée : Télé-Dôle, le Lapin Blanc, où en sommes-nous ? Elle propose de l'ajouter au point 16.

Mme la Présidente demande si quelqu'un s'oppose au vote global sur ces modifications de l'ordre du jour ?

La parole n'est pas demandée, Mme la Présidente procède au vote.

L'ordre du jour modifié est adopté par 103 oui, 0 non et 0 abstention

3. Communications du Bureau du Conseil intercommunal

Mme la Présidente informe que le Bureau a reçu un certain nombre de démission, dont celles de Philippe Thevenot, Begnins - Raoul Sanchez, Eysins - Lucia Conti, Rolle - Régina Bovet, Gland.

Le Bureau a reçu un courrier de M. Pierre Wahlen, membre du Codir, annonçant sa démission suite à une nouvelle répartition des dicastères au sein de la Municipalité de Nyon.

Elle en donne lecture aux membres du Conseil.

Mme la Présidente remercie M. Pierre Wahlen pour son engagement, celui-ci est chaleureusement applaudi par les membres du Conseil.

4. Communications du CODIR :

M. Frédéric Mani, Président du Codir, tient d'abord à excuser ses collègues Pierre-Alain Schmidt et Stéphane Jayet qui sont retenus à l'étranger pour raisons professionnelles.

M. Frédéric Mani informe des changements dans les Ressources humaines : la nomination de Mme Daniela Nagy en tant que responsable de la communication et du marketing qui succède à M. Marco Ferrara. Les arrivées de : Mme Sonia Zitouni, stagiaire en communication, de Mme Carine Bignon, déléguée à la mobilité en remplacement de Mme Emilie Basseto, et de Mme Melina Alves, stagiaire culture et sport.

M. Pierre Wahlen fait un point sur le département de l'économie dont il s'est occupé jusqu'à aujourd'hui. Les informations de ce soir figurent dans le rapport 2022 de Région de Nyon.

Le fonds régional à l'innovation, en partenariat avec le canton, sert à subventionner des projets favorisant le développement économique, intégrant des principes de durabilité depuis cette année.

Il est doté d'un Prix à l'innovation d'un montant de CHF 50'000.— qui récompense des projets d'activités innovantes contribuant à l'économie locale et apportant de la visibilité ; et de soutiens ponctuels jusqu'à CHF 5'000.— pour le développement de nouvelles activités ou de nouveaux marchés.

Le Jury du prix est composé de membres économiques de la région.

Cette année le prix a été décerné à l'occasion du Forum économique de la Côte à 2 entreprises, pour avoir mis en place des services innovants destinés à faciliter l'activité économique : e-Durable de Gland, qui propose des serveurs localisés en Suisse, souvent issus du recyclage de serveurs existants, qui fonctionnent grâce à une énergie renouvelable et qui réfléchissent à une sobriété dans notre consommation à l'informatique. L'autre récipiendaire est EEat, de Nyon, qui a développé des objets qui permettent de suivre tout ce qui est nécessaire au métier de la bouche, pour assurer un suivi des aliments.

Quant aux soutiens ponctuels de CHF 5'000.- qui n'existent que depuis cette année, ils sont destinés à des entreprises qui se lancent sur de nouveaux marchés ou de nouveaux projets. Il y a deux sessions par année pour faire les demandes, la prochaine étant le 31 juillet 2023.

M. Pierre Wahlen continue avec le développement des plans de mobilité interentreprises (PMiE) dont l'objectif principal est de diminuer le transport motorisé. Ce programme a été lancé en 2020, il regroupe 6 zones d'intérêt avec 60 entreprises partenaires, comptant environ 7000 emplois. Un plan d'actions en collaboration avec 8 communes partenaires, le Canton et les transporteurs à été mis en œuvre. Cela permet un échange régulier avec les entreprises et offre un service de conseils aux collaborateurs et collaboratrices par le biais de son Guichet Mobile (utiliser les modes doux pour se rendre à son travail, faire du co-voiturage, etc..).

La Région abrite un guichet pour les entreprises qui est une plateforme d'orientation et de conseil pour les entreprises de la région avec différentes missions : il conseille les entreprises sur les recherche de locaux et/ou de terrains (40 en 2022), aide et conseil à la création d'entreprise, au plan de financement, demandes de soutien au travers de la Loi au Développement (LADE) (CHF 810'000.—l'année dernière) - et assure ainsi un réseautage et une visibilité.

Les Municipalités ont reçu un courrier qui les informe du projet de la Région, en partenariat avec le canton, de moderniser le Registre des Entreprises. Chaque commune devrait légalement annoncer les entreprises de sa commune. Cela ne se fait pas très bien aujourd'hui, c'est pour cela qu'un partenariat avec le Canton a permis de développer un logiciel qui permettra de communiquer plus facilement. L'objectif de la rencontre qui est prévue avec les communes est de voir leur intérêt à rejoindre ce nouveau Guichet des Entreprises.

Pour terminer M. Pierre Wahlen parle de la plate-forme Bois qui regroupe 6 organismes qui sont actifs dans le bois, dont la Région de Nyon et le Canton. Cette plate-forme offre des conseils aux entreprises et aux maîtres de l'ouvrage. Cela a permis par exemple, l'année dernière, de trouver des solutions pour que des communes puissent utiliser du bois local dans leurs constructions en trouvant une manière d'intégrer cette indication dans les marchés publics.

Projet Pôle Bois la Rippe : il est destiné à favoriser l'utilisation du bois local dans la construction en répondant aux besoins spécifiques liés à cette filière économique, et ainsi favoriser les circuits de proximité, en particulier en lien avec la scierie adjacente. Le plan d'affectation de détail « Pôle Bois La Rippe » est à l'examen préliminaire auprès du Canton. M. Pierre Wahlen remercie la commune de La Rippe qui est partenaire, et la Sofren. Le lancement de l'examen préalable du PA « Pôle Bois La Rippe » et de l'avant-projet de la route d'accès est prévu cette année, la mise à l'enquête du Plan d'affectation en 2024 et la concrétisation du projet pour 2025.

5. Assermentations

Mme la Présidente demande aux délégués qui doivent se faire assermenter de se lever.

Elle lit la prestation de serment et assermente les délégués suivants :

M. Luc Pellet, Mont-sur-Rolle – M. Nicolas Walther, Rolle – M. Erich Epple, Le Vaud – M. Olivier Riesen, Nyon – M. Evan Lock, Gland – Mme Maryline Haldi, Longirod – Mme Nicole Ricci, Eysins – M. Richard Grahn, Givrins – Mme Muriel Archer Galibourg, Saint-Cergue – M. Gilbert Paquet, Rolle – M. Cédric Aeschlimann, Crans – M. Yves Cretegny, Crans

6. Adoption du procès-verbal de la séance du 14.12.2023 à Rolle

Mme la Présidente demande s'il y a des modifications ou remarques ?

Mme Evelyne Vogel, Trélex, fait remarquer qu'au point 12, deuxième paragraphe, il s'agit de la commission des finances et non de gestion.

Mme Marinella Page, Bursins, fait remarquer qu'au point 13, lors de la nomination des membres de la commission ad' hoc pour le préavis 23-2023, sa commune est Bursins et non Bursinel.

Il n'y a pas d'autre remarque, la Présidente invite l'assemblée à passer au vote.

Le procès-verbal de la séance du 14.12.2023 avec 2 remarques, est adopté par 106 oui, 0 non et 14 abstentions

7. Préavis 23-2023 DISREN : Demande de crédit de CHF 75'273 pour le réaménagement du chemin des Rojalets à Coppet en faveur des modes doux et des bus

Mme la Présidente donne la parole à la rapportrice de la commission Ad'Hoc (CoHa) qui lit les conclusions de son rapport.

Mme Marinella Page, Bursins, rapportrice, tient à apporter les précisions suivantes : le DISREN existe depuis quelques années sans qu'il y ait un mode d'emploi formel pour indiquer quels sont les éléments qu'on prend en compte. Elle mentionne que les délégués ont pu prendre connaissance de la remarque de la commission des investissements qui suggère d'établir un document qui donnerait un fil rouge et les éléments de ce qu'on prend en compte ou pas, sans faire une liste, car chaque projet est différent, mais au moins d'avoir une base. C'est sur cet élément que la commission a décidé de déposer un amendement, car le préavis concerne des aménagements qui sont inscrits au projet d'agglomération 3 du Grand Genève et qui concerne 11 communes, dont beaucoup sont membres DISREN, donc membres de la Région. Ce premier préavis pourrait établir des précédents qu'on ne souhaite pas. C'est pour cela que la commission, suite aux éléments qui leur a été communiqués, a été amenée à déposer cet amendement. La commission estime que les dépenses liées au foncier ne devraient pas concerner un co-financement ou une participation régionale. Les subventions qui sont cantonales ou fédérales sont sur des objets très précis qui concernent la mobilité ou certains éléments. La commission souhaite amener un débat et une discussion à ce sujet. La commission a aussi estimé qu'une partie du mobilier urbain ne devrait pas être prise en considération.

Mme Marinella Page lit les conclusions du rapport qui demande un amendement : la commission souhaite réduire la part solidaire lié au foncier d'un montant de CHF 10'713.- et la part liée à l'éclairage d'un montant de CHF 10'049.—. La demande de crédit passerait ainsi à un montant de CHF 54'511-.-

Mme la Présidente passe la parole au rapporteur de la commission des Investissements (CoInv) pour lire les conclusions de son rapport.

M. Vadim Rochat, Nyon, rapporteur lit les conclusions du rapport qui conclut à l'acceptation du préavis.

Mme la Présidente informe l'assemblée qu'elle a reçu une proposition de sous-amendement du Codir. Elle passe la parole à M. Frédéric Mani.

M. Frédéric Mani tient à préciser qu'il existe un document interne de travail qui permet d'assurer la régularité sur la détermination des critères. Dans le cadre de la séance avec des représentants de la commission ad'hoc pour le préavis 23-2023, et comme mentionné dans le rapport, le Comité de Direction a entendu les arguments concernant la prise en compte ou non des coûts d'acquisition foncier. Dans son sous-amendement, le Codir préconise de ne pas accepter l'amendement de la commission concernant l'éclairage public. Le principe de participation DISREN à 50 % des coûts d'éclairage public a déjà été appliqué dans le cadre des préavis DISREN 03-2021, 37-2018, 23-2017. Il s'agit principalement de la RC1 Mies-Tannay-Founex-Coppet et de la traversée de Perroy et de la RC1 traversée de Coppet.

La participation régionale à l'éclairage public a aussi été validée pour les mesures d'aménagement du programme transports publics. Le Comité de Direction souhaite que le sujet de l'achat du foncier soit débattu au Conseil intercommunal. M. Frédéric Mani lit le sous-amendement qui propose d'enlever la part du foncier, soit pour un montant réduit à CHF 64'559.11.

Mme la Présidente ouvre maintenant la discussion et propose de commencer par le sous-amendement.

M. Claude Farine, Nyon, aimerait savoir si la Confédération applique aussi des critères extrêmement précis et pourrait dire que s'il n'y a plus de foncier, elle ne subventionnerait pas à hauteur de 40 % ? Il faudrait les mêmes critères définis par la Confédération et la Région. La Région pourrait se rabattre sur ces critères lorsqu'elle décide de la part à subventionner.

M. Frédéric Mani informe que la Confédération ne soutient pas la part du foncier.

M. François Vauthier, Trélex, aimerait que l'on résume la différence entre l'amendement et le sous-amendement.

M. Frédéric Mani explique que si le Conseil intercommunal accepte le sous-amendement, cela fait jurisprudence pour le foncier qui ne sera pas traité au sein d'un DISREN dans le futur.

Si le Conseil refuse le sous-amendement, et accepte l'amendement, le foncier ne sera pas traité dans le futur et il y aura une difficulté pour l'éclairage public car on l'a eu fait et on ne le fait plus.

Si le Conseil intercommunal refuse le sous-amendement et l'amendement, le foncier sera soutenu et l'éclairage public sera soutenu dans le futur tel qu'il l'a été jusqu'ici.

Mme Cécile Rod, Rolle, informe qu'elle vient d'avoir la confirmation du Canton, DGMR, que le foncier est pris en charge pour les subventions P+R.

M. Frédéric Mani répond qu'au niveau Cantonal c'est le cas, mais pas au niveau Confédération.

M. Cédric Gorgerat, Gingins, c'est un projet global, il propose de refuser l'amendement et le sous-amendement. Il faut considérer l'ensemble et voter l'ensemble du préavis.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente procède au vote du sous-amendement qui prévoit que seule la part du foncier serait déduite.

Le vote du sous-amendement du préavis 23-2023 DISREN est accepté par 58 oui, 38 non et 17 abstentions

Mme La Présidente passe à l'amendement qui prévoit que le montant de l'éclairage soit également déduit de la part solidaire. Elle ouvre la discussion.

Mme la Présidente précise que le Conseil a accepté la déduction du foncier en acceptant le sous-amendement et que maintenant on discute de la déduction de la part de l'éclairage tel que présenté par l'amendement.

Le Codir précise que le sous-amendement demande de ne pas tenir compte du foncier mais de tenir compte de l'éclairage public et l'amendement de ne pas tenir compte du foncier et de l'éclairage public.
L'amendement est rédigé de façon à ne tenir compte ni du foncier ni de l'éclairage public, si le Conseil accepte l'amendement, tout sera déduit, s'il est refusé, tout est refusé.

Monya Jaccard, Burtigny, propose, pour simplifier les choses, de parler de l'amendement de la commission ad'hoc et du celui du Codir, et de n'en valider qu'un. Sur le vote que nous venons d'avoir, des conseillers ont refusé le foncier, s'ls maintiennent leur décision, ils vont dire non à l'amendement mais peut-être voudront-il valider l'éclairage ?

Mme la Présidente fait remarquer que c'est le principe des amendements et sous-amendements. On vote d'abord une modification de l'amendement, puis on vote l'amendement tel qu'il est rédigé. Si le sous-amendement a été accepté, il modifie l'amendement et si l'amendement amendé est refusé, cela peut tout à fait annuler le premier vote. Pour opposer deux amendements, ils doivent porter sur des éléments différents.

M. Rémi Founou, Rolle, demande comment faire pour voter l'éclairage public et le reste du réaménagement ?

Mme la Présidente précise que si on accepte l'amendement tel qu'il est rédigé, on accepte la déduction des 2 éléments, soit le foncier et l'éclairage public. Si l'amendement est refusé, il n'y aura plus aucune déduction sur le préavis.

M. Rémi Founou, Rolle, demande s'il y a une manière de déduire uniquement le foncier ?

Mme la Présidente répond qu'il faut dans ce cas proposer un autre sous-amendement

M. Frédéric Mani précise que le sous-amendement sert à amender l'amendement, donc le sous-amendement ayant été accepté, modifie l'amendement. L'amendement a par conséquent perdu le côté foncier pour ne garder que le côté éclairage. Donc si le Conseil ne veut garder que l'éclairage et pas le foncier, il faut accepter l'amendement amendé et si le Conseil veut garder le préavis comme d'origine, il faut refuser l'amendement amendé.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente procède au vote.

Le vote de l'amendement sous amendé pour le préavis 23-2023 DISREN est adopté par 65 oui, 48 non et 3 abstentions

Mme la Présidente ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

M. Mario-Charles Pertusio, Eysins, demande si on peut refuser le préavis pour repartir de manière normale et juste, sans compliquer avec le foncier et l'éclairage public ? Ce serait une possibilité de renvoyer au Codir cet objet.

M. Thomas Marchand, Coppet, rappelle que si on refuse le préavis il n'y aura pas de financement pour cet objet. Ce n'est pas un renvoi au Codir.

M. Frédéric Guilloud, Arzier-le-Muids, membre de la commission des investissements, rappelle que lors de la séance avec la dite commission il a été demandé à avoir des critères précis. Sa commission n'a pas communiqué avec la commission ad'hoc. Il estime que cet objet est devenu confus, alors il dépose une motion d'ordre pour renvoyer ce préavis au Codir et que cet objet puisse être rediscuté avec les commissions afin de pouvoir voter de manière sereine et que tout le monde soit d'accord.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur cette proposition.

Personne ne demandant la parole, Mme La Présidente passe au vote.

M. Damien Richard, Longirod, pense qu'il faut voter le préavis avant la motion.
Mme la Présidente fait voter la motion d'ordre.

La motion d'ordre est acceptée par 67 oui, 44 non et 4 abstentions, par conséquent le vote du préavis 23-2023 DISREN est reporté

8. Préavis 24-2023 Mise en place d'un fonds régional pour une mobilité collective et innovante

Mme la Présidente passe la parole au rapporteur de la commission Ad'Hoc (CoHa) qui lit les conclusions de leur rapport.

M. Tony Hinder, Gingins, en l'absence de M. Hervé Mange rapporteur, lit les conclusions du rapport de la CoHa qui conclut à l'acceptation du préavis.

Mme la Présidente passe ensuite la parole au rapporteur de la commission des Finances (CoFin) pour lire les conclusions de son rapport.

M. Philippe Schirato, Founex, en l'absence de M. Vincent Moret, Coppet rapporteur, lit les conclusions du rapport de la CoFin qui conclut à l'acceptation du préavis.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Mme Heidi Herzog, Tartegnin, a une question concernant les commissions permanentes et consultatives : elle ne comprend pas pourquoi l'analyse de la mise en œuvre des mesures et leur financement devraient être jugée par un comité consultatif.

M. Gérard Produit explique que l'idée était d'avoir une commission institutionnelle désignée par l'exécutif, car dans le secteur de la mobilité il faut s'adjoindre les compétences professionnelles de gens dont c'est le métier, ce n'est pas forcément dans cette assemblée qu'il y en a. C'est une commission sur laquelle le Codir va pouvoir s'appuyer pour faire certaines évaluations, notamment sur les aspects techniques.

M. Claude Farine, Nyon, en relisant le préavis s'est aperçu qu'il n'y a qu'une phrase qui parle de la mobilité douce et il souhaite savoir ce qu'il advient du réseau cyclable régional ? Y a-t-il des démarches qui sont entreprises ? Il demande au Codir ce qu'il peut dire dire à ce sujet maintenant que Région de Nyon a une nouvelle collaboratrice qui reprendra le dossier ?

M. Gérard Produit répond que la réponse à cette question n'est pas en rapport avec le préavis des transports publics. La mobilité douce est un projet extrêmement important, le Parlement cantonal a posé sa stratégie mobilité douce-vélo 2035. Le Codir travaille sur cet objet et va poursuivre des projets liés à la traversée de l'autoroute et de la voie de chemin de fer qui sont compliqués, tels que les travaux à la sortie de l'autoroute de Nyon et de Rolle. La Région travaille dur pour chercher des solutions en matière de mobilité douce. Il fait partie de ceux qui pensent que chercher des solutions sur les ponts d'autoroute où il y a des milliers de voitures par jour pour que les cyclistes puissent cohabiter reste un exercice périlleux. D'autres solutions sont à chercher. Le travail sur Gland se fait également.

Des séances sont eues lieu pour le réseau routier avec Divonne pour parler du premier tronçon Crassier-Nyon. Il y un carrefour qui est délimité territorialement avec la France, le canton de Vaud et différentes communes, c'est très compliqué et cela prend du temps pour régler les aspects fonciers par exemple. Certains abandons de projets routiers dans lesquels la part à la mobilité douce était importante entrainent des révisions de planification. Une séance a eu lieu avec la Conseillère d'Etat en charge de la mobilité douce lors de laquelle a été évoqué les pistes cyclables dans notre région. C'est un sujet important pour ces prochaines années, le canton a mis en place une stratégie et cherche du personnel pour sa mise en œuvre. Aujourd'hui on ne peut pas dire dans quel secteur on va commencer à développer, on a toujours cet objectif de permettre l'accessibilité aux gares avec les vélos et passerelles piétonnes. Il va y avoir prochainement un préavis DISREN pour la problématique des vélos en libre-service car aujourd'hui on est à 300 vélos et 50 stations, c'est ce qui avait été convenu. Le partenaire avec lequel on travaille a rempli ses obligations. On se rend compte qu'il y a des demandes de toutes part pour densifier le réseau. M. Gérard Produit aura une rencontre à Berne pour discuter du prix, du nombre de stations, du nombre de vélos. 80 % de l'utilisation des vélos en libre-service sont des vélos électriques, alors qu'on a fait le choix de n'en avoir que 50 %. Deux nouvelles collaboratrices vont reprendre ce dossier de la mobilité.

Mme Evelyne Vogel, Trélex, s'interroge au sujet de la clause de sortie, si on accepte le préavis de CHF 9.- par habitant pour 10 ans, un préavis sera présenté dans chaque commune qui l'accepteront ou pas. Mais celles qui auront acceptés, accepteront de participer. La clause de sortie permettrait à sa commune par exemple, de revenir en arrière dans 6 ans ? Donc on promet quelque chose qu'on ne tiendra pas forcément s'il y a des changements de Municipalités. Cette clause de sortie la dérange.

M. Gérard Produit relève que cette clause de sortie a été un long débat, on l'a fixée à 5 ans mais à partir de 5 ans on a 2 ans de délai, soit 7 ans. Aujourd'hui les communes prennent l'engagement de voter une enveloppe de CHF 9.- par habitant sur 10 ans, en fonction de préavis qui seront soumis régulièrement. On vote donc un principe, car les projets seront soumis à chaque fois. Le Codir s'est rendu compte que la temporalité pour les projets de mobilité prend du temps. Par exemple le fonds TP 1 était pensé sur 5 ans mais il a pris 10 ans. Il faut tenir compte des oppositions, et cela peut retarder le projet. Auparavant on avait voté 5 ans sans clause de sortie car c'était les 5 ans de législature et les nouvelles autorités pouvaient avoir un autre avis. Aujourd'hui c'est sur 10 ans, on peut imaginer qu'en 2026, lors des prochaines législatures, ce sera contraignant pour la nouvelle équipe municipale. Mais il a fallu trouver une période suffisamment longue pour que le projet aboutisse. C'est pour cela qu'on a prévu 7 ans. On a remarqué que les changements de législatures apportent des nouvelles idées et des refus. Démocratiquement il nous a semblé acceptable de permettre à une nouvelle équipe de se départir de projets qui ne sont pas encore votés. Ces 5 ans et 2 ans permettent de pouvoir mener financièrement un projet à bien. On prévoit CHF 10.-par habitant, il y a un certain nombre de projets qui doivent tous pouvoir être faits dans cette enveloppe. Avec 51 communes on a largement les fonds pour faire ce qu'on a prévu, mais si des communes devaient quitter, la partie financée serait réduite... Pour la partie innovation on va travailler avec des prestataires afin de savoir ce qu'on pourrait faire.

M. Damien Richard, Longirod, demande si une Municipalité pourrait ne pas mettre la clause de sortie lorsqu'elle déposera le préavis dans sa commune ? Ce qui engagerait sa commune sur de plus longues années. Est-ce que les communes auront cette liberté ?

Sa deuxième remarque porte sur les 3 aspects qui sont nommés dans l'axe d'innovation – il mentionne la phrase « soutenir la transition écologique de la mobilité en accompagnant techniquement et financièrement les initiatives portées par les communes ou les transporteurs ». Il espère qu'on s'assure bien qu'il y ait des communes partenaires de ces innovations afin de ne pas financer des entreprises privées.

M. Gérard Produit pense que si on vote ce préavis ce soir, le texte doit être le même dans chaque commune. La Municipalité peut prendre tous les engagements qu'elle souhaite. Mais le préavis doit être rigoureusement le même pour chaque commune. Il encourage les communes à prendre le même préavis sans le changer. Il informe que le 5 juillet 2023 se tiendra une séance d'information destinée aux communes où sera présenté le préavis et les explications nécessaires. M. Gérard Produit est à disposition pour venir en parler dans les commissions ou dans les Conseils. Il espère que personne ne se retirera après 7 ans.

M. Christian Hay, Rolle, explique qu'il a une impression très mélangée sur ce sujet. Cela fait longtemps qu'il est au Conseil communal et un souci qu'il relève c'est l'autonomie communale et la capacité qu'ont les Conseils communaux d'avoir et d'émettre une opinion sur les engagements financiers que prennent les Municipalités. Ici on nous propose un engagement des communes sur 7 ans, ce qui va lier les Conseils communaux pendant ces 7 ans. Les commissions des finances des communes savent que nous gérons de grosses sommes qui sont saucissonnées par les diverses associations intercommunales, dont celui-ci et ce n'est pas le seul, de la Région de Nyon. Il souhaite qu'on arrive à faire des packages de toutes ces demandes que l'on fait aux communes afin que cela soit plus transparent. Une fois la demande est sur 5 ans, une fois sur 3 ou 10. Les conseillers communaux perdent la vue de ce qui se passe. Ceci non seulement valable pour Région de Nyon mais aussi pour toutes les associations intercommunales. C'est important pour que les Conseils communaux et les Municipalités puissent mieux gérer leurs finances parce que des engagements ont été pris qui les dépassent. Sans compter ce que nous demande le canton.

M. Gérard Produit comprend ce souci, c'est pour cela qu'on vote un principe et que tous les projets seront soumis d'abord dans la commune territoriale, c'est-à-dire que le Conseil communal pourra décider si oui ou non il se lance dans tel ou tel projet, en fonction de ses capacités financières. Il y a des garde-fous qui permettent de dire si on le fait ou pas. La Région, sur les projets de mobilité, va coordonner plusieurs communes qui pourront au final décider. Aujourd'hui on parle de mobilité, de tout ce qui permet d'aller au travail, d'autres associations comme la protection civile, les pompiers demandent une participation plus grande que CHF 10.-/habitant. Cette participation va générer des apports du canton.

M. Yves Blondel, Mont-sur-Rolle, se pose la question de l'innovation, en effet dans le préavis il n'a pas trouvé grand-chose d'innovant, à part l'électrification des transports publics. Il relève un film de Vision du Réel (Deep Rising) sur l'électricité qui fait souci.

M. Gérard Produit répond qu'il est difficile de préciser des idées sur l'innovation que l'on n'a pas encore. Il est en effet un peu réducteur de parler uniquement de l'électricité, on a fait quelques investigations quant à l'hydrogène, l'Allemagne travaille beaucoup sur ce sujet. Il y a aussi d'autres choses, la commune de Rolle a voulu tester des navettes autonomes, la ville de Sion l'a fait. Aujourd'hui on ne se donne pas de limite car il est difficile d'imaginer ce que sera la mobilité de demain. Quant on parle de transport à la demande, la partie est de Nyon est habituée déjà au fonctionnement de transports à la demande. Il faut sortir des sentiers battus. Par exemple, on a un souci de savoir comment raccorder le centre de Chavannes qui n'est plus desservi par une ligne de

bus depuis 2012. Aujourd'hui il faut se poser la question de savoir comment faire pour réorganiser tout cela. Si on chercher des solutions standards, on va prendre une compagnie qui va dire : il y a tant de mètres, il faut tant de bus, pour tant par année et on peut arriver à des factures d'un million pour faire 1 km de route ! Les compagnies privées de bus ou de taxis ne coûtent pas moins chers. L'idée est de chercher d'autres alternatives pour combler les maillons manquants dans les réseaux. Quand on parle mobilité on ne se donne pas de limite, on peut imaginer des téléphériques ou autres qui permettent de transporter d'un endroit à un autre des personnes. Cela peut paraître choquant d'envisager des projets aussi inhabituels. Le but est de trouver des solutions pour permettre de ne plus prendre sa voiture. Les transporteurs savent que nous avons des moyens et les connaissant ils vont venir avec des propositions.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au vote.

Le Préavis 24-2023 est adopté par 120 oui, 5 non et 1 abstention

M. Gérard Produit tient à remercier l'assemblée pour cet évènement très fort pour ces 10 prochaines années, cela montre que les efforts qui ont été entrepris depuis 2010 et le travail qui a été fait par la Région et par les communes est très important. Il remercie et félicite Mme Emilie Basseto pour son travail sur le préavis 24-2023, et regrette qu'elle quitte Région de Nyon pour un travail plus près de chez elle. L'assemblée applaudit Mme Emilie Basseto.

9. Réponse du Comité de direction au postulat de Vincent Moret et consorts déposé le 23 juin 2022.

Mme la Présidente demande au rapporteur de la Commission Ad'hoc (CoAH) de présenter les conclusions de son rapport sur la réponse du Comité.

C'est M. Jacques Tschudin, Rolle, qui lit les conclusions du rapport de la commission Ad'hoc qui demande d'accepter la réponse du Comité de direction.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente passe au vote.

Réponse du Comité de direction au postulat de Vincent Moret et consorts déposé le 23 juin 2022 est adopté par 112 oui, 1 non et 10 abstentions

10. Préavis 25-2023 Comptes 2022 :

Mme la Présidente demande au rapporteur de la Commission des Finances (CoFin) de présenter les conclusions de son rapport sur le préavis 25-2023.

M. Francis Costiou, La Rippe, rapporteur, lit les conclusions du rapport de la commission CoFin qui recommande d'accepter ce préavis avec des recommandations.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Frédéric Mani tient à excuser le responsable politique, M. Paul Ménard qui ne se sentait pas bien et qui a dû rentrer. Il apporte une clarification sur les conclusions du rapport de la commission des finances, le Codir tient à préciser qu'aucun préavis clôturé n'a été réalimenté ou utilisé pour d'autres dépenses.

Mme la Présidente ouvre la discussion poste par poste et si la discussion n'est pas demandée elle la referme et passe au poste suivant. Le vote global sera fait à la fin.

Pour les postes 100 – 101 – 110 – 120 – 130 – 140 – 150, la discussion n'est pas demandée.

Poste 160 :

M. Damien Richard demande la justification des CHF 400'000.— de moins pour le poste 160.3650 convention?

M. Frédéric Mani répond qu'il ne s'agit pas d'une erreur, il faut le mettre en lien avec le poste 160.4520, les communes qui ont un office du tourisme passaient avant par la Région qui faisait la caisse et reversait ce montant. Il a été décidé que les communes qui ont un tel office paient directement à l'office, raison pour laquelle le compte 160.4520 n'a plus rien en entrée et le compte 160.3650 est allégé.

Pour les postes 170 – 180 - 190 – 210 – 220 – 230 - 420 – 820 - 830, la discussion n'est pas demandée.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur l'ensemble des comptes 2022.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente passe au vote.

Le préavis 25-2023 est adopté par 125 oui, 0 non et 1 abstention

11 . Rapport de gestion 2022 :

Mme la Présidente demande au rapporteur de la Commission de gestion (CoGes) de présenter les conclusions de leur rapport.

C'est M. Ruppert Schildböck, Gland, qui lit les conclusions du rapport de la commission CoGes qui demande d'accepter la réponse du Comité de direction.

M. Frédéric Mani remercie la commission de gestion pour son travail, le Codir a pris note des recommandations sur lesquelles il travaillera. Il invite l'assemblée à approuver tout le préavis.

Mme la Présidente ouvre la discussion par groupe de chapitre.

Les chapitres 1 à 4, le chapitre 5 avec ses sous-division 5,1 – 5,2 – 5,3 – 5,4 - 5,5 - 5,6 – 5,7 – 5,8 - 5,9 et 5,10, les chapitres 6 à 9 ne suscitent pas de commentaire ou question.

M. Michel Girardet, Gland a une question sur les annexes, il rappelle au Codir qu'il a retiré son postulat déposé au sujet des pistes de Saint-Cergue avec la promesse qu'une convention serait déposée cette année. Il a vu que dans les préavis qui seront soumis à la suite, cette convention n'y figure pas encore, il espère qu'elle sera traitée lors du prochain Conseil de septembre.

M. Frédéric Mani répond que le Codir aimerait bien déposer quelque chose et avoir un accord et un retour, le Codir y travaille.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au vote.

Le Rapport de gestion 2022 est adopté par 123 oui, 0 non et 1 abstention – décharge est donnée au Codir.

12. Nomination d'un membre au Comité de Direction :

Mme la Présidente explique qu'il s'agit de remplacer M. Pierre Wahlen au Codir. Selon l'article 22 de nos statuts, Nyon a un siège de droit, M. Olivier Riesen est le seul candidat présenté par la ville de Nyon.

Mme la Présidente passe la parole à M. Olivier Riesen qui se présente à l'assemblée. Il est en charge du dicastère des affaires régionales au sein de la Municipalité de Nyon, il a 53 ans, il est marié et est avocat de formation. Il est actif dans la politique depuis de très nombreuses années. Il connaît ainsi bien les fonctionnements tant des Conseils de ville que de petites communes.

M. Olivier Riesen, est nommée membre du Comité de Direction pour 2023-2026 par acclamation.

Mme la Présidente procède à l'assermentation de M. Olivier Riesen.

M. Frédéric Mani souhaite la bienvenue à M. Olivier Riesen au nom du Codir, il se réjouit de travailler avec lui.

Il remercie également son collègue Pierre Wahlen et lui adresse quelques mots de la part du Codir. Il relève son engagement au sein du Codir et son assiduité en tant que délégué pendant de nombreuses années. Par ses interpellations et postulats il a permis de mieux connaître notre région. Au 1er juillet 2021 il est entré à l'exécutif où il a apporté un plus et une vision qui a complété le Codir. Au nom du Codir il remercie M. Pierre Wahlen pour son travail. Il relate une anecdote, pour savoir quelle heure il est, il faut siéger avec Pierre : à moins une, il est toujours là, il n'est pas là à moins deux, mais toujours pile à l'heure ! Par conséquent le Codir n'avait plus besoin de régler leurs montres. M. Frédéric Mani lui remet une corbeille de produits régionaux et M. Pierre Wahlen est applaudi par l'assemblée.

13. Nomination de 4 membres à la commission de gestion :

Mme La Présidente ouvre la discussion.

Elle rappelle que pour être membre de la commission de gestion, il ne faut pas faire partie de la commission des finances, ne pas être issu d'une Municipalité représentée au Codir et si possible maintenir une représentativité régionale au sein de la commission.

Les membres actuels de la commission de gestion sont : M. Yvan Rueff de Crans, M. Ruppert Schildböck de Gland et M. Cédric Gorgerat de Gingins.

M. Cédric Gorgerat, Gingins, membre de la commission de gestion, prend la parole pour remercier tous les sortants de la commission qui ont dû quitter pour différentes raisons. Faire partie de la commission de gestion est un excellent moyen de découvrir notre Région sous un autre regard, donc il invite les membres de l'assemblée à se présenter nombreux. Il explique qu'il y a 4 séances par année, et un peu de travail interne personnel sur différents sujets.

M. Christian Hay, Rolle est présenté.

M. Mario-Charles Pertusio, Eysins, propose Mme Nicole Ricci, Eysins, en remplacement de M. Raoul Sanchez, Eysins.

M. Richard Grahn, Givrins, assermenté du jour est proposé par Mme la Présidente.

Toutefois par mail ultérieur à cette séance il demande de ne pas faire partie de cette commission pour raisons de famille.

M. Vadim Rochat, Nyon, se présente.

Mme Nicole Ricci, Eysins, M. Christian Hay, Rolle, M. Vadim Rochat, Nyon, sont élus à la commission de gestion par applaudissement.

14 : Nominations du bureau : a) Président – b) Vice-Présidents – c) Scrutateurs – d) Scrutateurs suppléants – e) Secrétaire suppléante

a) Président :

Mme Amélie Cherbuin, Coppet, passe la parole à M. Damien Richard, Longirod, Vice-Président.

M. Damien Richard, Longirod, présente Mme Amélie Cherbuin, Coppet, qui accepte. Il n'y pas d'autre candidat.

Mme Amélie Cherbuin, Coppet, est nommée Présidente pour 2023-2024 par acclamation.

b) Vice-Présidents :

Mme la Présidente demande à M. Damien Richard, Longirod, s'il est d'accord de continuer à être Vice-Président ?

Celui-ci accepte, il n'y a pas d'autre candidat.

M. Damien Richard, Longirod, est nommée Vice-Président pour 2023-2024 par acclamation.

Mme la Présidente explique qu'il y a une place pour un deuxième Vice-Président, suite au départ de M. Raoul Sanchez, Eysins.

Personne ne se présente.

c) Scrutateurs :

Mme la Présidente annonce que Mme Maude Feignoux, Burtigny, et Mme Véronique Vilaine, Gland, se représentent. Il n'y a pas d'autre candidats.

Mme Maude Feignoux, Burtigny, et Mme Véronique Vilaine, Gland, sont nommées scrutatrices pour 2023-2024 par acclamation.

d) Scrutateurs suppléants :

MM. David Jaquet, St-Georges et Phlippe Eisseva, Arzier-le-Muids, suppléants se représentent. Il n'y a pas d'autres candidats.

MM. David Jaquet, St-Georges, et Phlippe Eisseva, Arzier-le-Muids, sont élus scrutateurs suppléants pour 2023-2024 par acclamation.

e) Secrétaire suppléante :

Le Bureau est toujours à la recherche d'une secrétaire suppléante.

15. Interpellation de M. François Vautier, Trélex : Télédôle, le Lapin blanc, où en sommes-Nous ?

M. François Vautier lit son interpellation.

Mme Amélie Cherbuin, Présidente, explique que cette interpellation doit être appuyée par 5 membres pour être renvoyée au Codir.

Elle demande qui soutient cette interpellation ? Plus de 5 membres soutiennent cette interpellation.

Par conséquent cette interpellation peut être développée séance tenante.

Elle demande si le Codir souhaite répondre maintenant ou par écrit lors de la prochaine séance ?

M. Frédéric Mani donne quelques réponses : le Codir a été informé il y a quelques mois de la situation et d'une proposition en tant qu'actionnaire majoritaire. La proposition n'était pas convaincante et le Codir a demandé d'autres solutions alternatives que celle qui a été relatée dans les journaux et qui a fuité alors qu'elle était en discussion. Un groupe de travail a été créé et étudie encore à l'heure actuelle des solutions pour Le lapin blanc et également pour le Domaine skiable. A ce jour, rien n'est acté. Le délai de mai 2023 ne sera pas tenu. La gestion incombe au Conseil d'administration de Télé-Dôle et tant que les décisions de votations finales ne sont pas prises par le Conseil d'administration on ne peut pas aller plus loin dans les étapes. Une fois que les actionnaires seront sollicités, le Codir contactera les communes membres et préparera un préavis.

M. Frédéric Mani espère que cette réponse satisfera l'assemblée, si ce n'est pas le cas le Codir fera une réponse écrite plus étoffée pour une prochaine séance.

M. François Vautier, Trélex, remercie M. Frédéric Mani pour ces précisions, toutefois il estime que le Codir n'a pas répondu à une partie de ses questions, soit le montant de la facture finale de ce projet aujourd'hui ? Car passer de 2 à 6 millions cela fait beaucoup.

M. Frédéric fait remarquer qu'il aimerait savoir d'où sort le chiffre de 6 millions ? Car pour l'instant le Codir n'a pas reçu un chiffre fini du Conseil d'administration. Le Codir ne peut pas communiquer quelque chose qui n'incombe pas de sa compétence.

M. François Vautier, Trélex, informe que c'était dans le rapport de Télé Dôle France.

M. Frédéric Mani rappelle que Télé-Dôle France est une obligation car le Lapin blanc est situé sur le territoire français, c'est pour cela que Télé-Dôle a dû, il y a plusieurs années, créer Télé Dôle France pour pouvoir créer de l'immobilier sur territoire français.

M. François Vautier, Trélex, relève que ce n'était pas pour céder les actions à la Sogestar comme mentionné dans le rapport annuel.

M. Frédéric Mani dit que l'actionnaire majoritaire n'a pas acté cette décision. Le Codir ne peut pas donner une autre réponse. Les journaux peuvent dire ce qu'ils veulent, parler d'un montant de 10 millions, parler que ce n'est pas fini, etc… Il répète que pour l'instant rien n'est acté.

Mme la Présidente explique que soit le développement de ce soir est suffisant ou alors une réponse écrite est demandée au Codir. Ces informations seront dans le PV et si cela n'était pas suffisant, les conseillers pourraient revenir sur ce point.

M. Mario-Charles Pertusio, Eysins, se réfère à l'article du 2 janvier 2023 dont parle l'interpellation et la citation « il est dit sur internet », il se méfie et abonde dans le sens de M. Le Président du Codir : il faut se méfier de ce qui est dit dans la presse ou sur internet. Ce n'est pas acté. Il informe que Télé

Dôle France avait un problème avec un dépassement qui n'était pas prévu, mais annoncé par le Président de Télé-Dôle M. Thierry Genoud et son Directeur M. Patrick Freudiger. Il relève qu'aucune entité suisse ou banque suisse n'a souhaité financer le surcoût car ce projet se trouve sur France. Il pense que les décisions qui ont été prises ont été de très bonnes décisions car personne n'était capable entant qu'actionnaire ou commune actionnaire, de gérer cette problématique de Télé-Dôle et finalement de l'accroissement du domaine skiable de la Sogestar qui est maintenant Jura-sur-Léman. La société française a dû faire appel à des prêts pas simples à cette époque de 2 ans de pandémie. Il met un bémol sur les informations dans la presse. Il abonde dans la demande d'une réponse écrite.

M. Christian Hay, Rolle, soutient aussi une réponse écrite du Codir non urgente. Pour sa commune Télé-Dôle est un grand souci et elle a fait don de ses actions car elle ne les voulait plus estimant que c'était un piège.

M. Frédéric Mani informe que le Codir fera une réponse écrite en reprenant ce qui a été dit ce soir.

16. Annonce des préavis à venir

Le CoDir annonce les prochains préavis et Mme la Présidente demande des propositions pour les commissions à nommer :

Préavis 26-2023 DISREN RC1 Rolle :

La commission des Investissements régionaux étudiera ce préavis ainsi qu'une commission ad'hoc.

Sont nommés :

M. Boris Vetsch, Borex – Mme Valérie Issumo, Marchissy – Mme Heidi Herzog, Tartegnin – M. Jacques Tschudin, Rolle et M. Mario-Charles Pertusio, Eysins. Séance le 23.08.2023 à 18 h

Préavis 27-2023 DISREN Réseau agroécologique ECO Terre Sainte :

La commission des Investissements régionaux étudiera ce préavis ainsi qu'une commission ad'hoc.

Sont nommés :

M. Jean-Luc Richard, Crassier – M. Alain Baraud, Chavannes-de-Bogis – M. Thomas Marchand, Coppet, Mme Valérie Issumo, Marchissy – M. Alex Brauwalder, Nyon Séance le 22.08.2023 à 18 h

Préavis 28-2023 Registre régional des entreprises :

La commission des finances étudiera ce préavis ainsi qu'une commission ad'hoc.

Sont nommés :

M. Yves Cretegny, Crans – Mme Monia Jaccard, Burtigny – M. Christian Hay, Rolle – Mme Evelyne Vogel, Trélex – M. Pascal Colombo, Genolier – M. Mario-Charles Pertusio, Eysins – M. Philippe Mundler, Vich Séance : date à définir

Mme la Présidente informe que le Règlement du Conseil doit être revu et propose de nommer un groupe de travail qui serait complété par la suite par des membres du bureau, du Codir, des personnes de la Région de Nyon, afin de pouvoir étoffer et modifier certains articles qui posent des difficultés.

Sont nommés :

M. Jacques Tschudin, Rolle – M. Monia Jaccard, Burtigny – M. Frédéric Guilloud, Arzier-le-Muids – M. Ruppert Schilböck, Gland – M. Christian Parmelin, Bursins Séance : dès la rentrée

17. Divers et propositions individuelles

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Personne ne demande la parole.

Prochaines séances : 5 octobre et 13 décembre 2023.

Mme la Présidente rappelle aux commissionnaires de venir signer les rapports.

Mme la Présidente remercie la commune de Bursins pour le prêt de la salle et pour l'apéritif qui suit.

Mme Marinella Page, Bursins et Vice-Syndic, qui présente sa commune et invite au verre de l'amitié.

La séance est levée à 23 h 15

Au nom du Conseil Intercommunal

La Présidente	Le Secrétaire
Amélie Cherbuin	Marianne Bardel